

RÈGLEMENT DE LA DEMI-PENSION DU LYCÉE LA TOUR DES DAMES

L'inscription à la demi-pension est annuelle et soumise à l'autorisation du chef d'établissement. Elle se fait lors de l'inscription dans l'établissement et fonctionne selon les règles détaillées ci-dessous.

Jours d’ouverture		Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
Services		De 11h à 12h45.
Tarifs		Fixés par le Conseil Régional d’Île de France. Ils sont fonction du Quotient Familial (QF) de l’élève. Le tarif de référence (tarif pivot) est de 3,49€ en 2026/2027.
Accès		- créer son compte de demi-pension en téléchargeant au préalable l'application MYTURBOSELF sur smartphone, ou sur « Turboself connexion » depuis un ordinateur ; - réserver son repas la veille (voir modalités ci-dessous) ; - afficher le QR code de l’application «My Turboself» sur son smartphone et le présenter à la badgeuse qui délivre automatiquement un plateau ; - à défaut de compatibilité du smartphone, demander une carte à l'intendance et la présenter à la badgeuse pour délivrer un plateau.
Porte- monnaie électronique		Personnel pour chaque élève demi-pensionnaire, il est consultable via l’application « <i>MyTurboself</i> » sur ordinateur ou sur smartphone.
Borne à écran tactile située dans le hall d’entrée du lycée		Elle offre cinq fonctionnalités : 1) Consultation du porte-monnaie électronique. 2) Alimentation du compte par carte bancaire. 3) Réservation des repas avant 18h. 4) Délivrer un QR CODE de remplacement en cas d'oubli du smartphone, uniquement si le repas est réservé. 5) Délivrer un ticket repas lors d'un oubli de réservation au tarif occasionnel de 4,66 €.
entempaidés alitodM	À la borne à écran tactile	A l’aide d’une carte bancaire avec ou sans contact.
	Par télépaiement	En CB sur l’application <i>My Turboself</i> avec un minimum de paiement par transaction de 30€.
	Par chèque	Déposé dans la boîte aux lettres de l’intendance (minimum 30€). Chèque libellé à l’ordre de l’Agent-comptable du lycée La Tour des Dames. Nom et Prénom de l’élève à inscrire impérativement au dos.
	En espèces	A l’intendance, en cas d’impossibilité de faire autrement.
Nombre de passages quotidiens		Un seul passage par jour est possible. Tout repas réservé et non consommé sera débité.

Réservation obligatoire (pas de réservation, pas de plateau)	Via l'application <i>My Turboself</i> : possibilité de réservations multiples y compris sur plusieurs semaines (jusqu'à hauteur du crédit disponible) et jusqu'à la veille au soir (23h50) pour le lendemain.
	Via la borne de réservation du lycée : la veille jusqu'à 18h00. Le vendredi est considéré comme la veille du lundi.
Annulation de réservation	Toujours possible jusqu'à la veille au soir par internet (avant 23h50) ou à la borne (avant 18h).
Oubli de réservation ou élèves externes	Il est possible d'acheter le matin un ticket repas jetable à la borne située dans le hall, par carte bancaire au tarif élève occasionnel fixé par la Région (4,66 € en 2026/2027).
Absence de QR code ou oubli de carte	S'identifier à son compte et retirer un ticket de remplacement à la borne. Le repas sera alors facturé au prix habituel.
Perte de carte pour les élèves concernés	Passer à l'intendance pour déclaration de perte et blocage du compte Prévoir l'achat d'une nouvelle carte (par chèque uniquement) d'un montant de 4,00 € en 2026/2027.
Remboursement	Le remboursement du solde du porte-monnaie électronique sera effectué par virement bancaire lorsque l'élève quittera définitivement le lycée après avoir fourni le RIB (avec BIC) de son compte bancaire.